

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Michèle CASADOUMECQ suppléante de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE suppléant de Jean LOUSTALET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Henri GIMENEZ, Jean SARASOLA, Aimé SOUMET, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU

RAPPORT N° 9

PÔLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL : TRAVAUX D'AMENAGEMENT

M. MINJUZAN précise que par délibération du 16 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'installer les Services Techniques et le SPANC dans les ex-locaux du SDIS accolés au Centre Technique Municipal d'Oloron.

Cette opération s'accompagnait d'un déménagement concomitant du SICTOM et permettait d'amorcer des mutualisations avec ce service et les Services Techniques d'Oloron.

Notre installation sur ce site fera l'objet d'un bail emphytéotique avec la ville d'Oloron concernant des locaux administratifs pour les Services Techniques, le Spanc et le SICTOM et d'un hangar comprenant un garage pour véhicules et des locaux techniques et sanitaires pour notre personnel.

Dans ces conditions, les locaux utilisés par le personnel administratif du SICTOM feront l'objet d'une convention de mise à disposition par la CCPO.

Aussi, il appartient à la CCPO d'engager l'ensemble des travaux d'aménagement qui concernent :

- Menuiseries : ces travaux ont été confiés, après consultation, à l'entreprise ETCHEPARE ALU pour un montant de 38 654.03 € HT
- Electricité : estimé à 7 600.00 € HT
- Plomberie : estimé à 1 300.00 € HT
- Peintures intérieures : estimé à 12 700.00 € HT
- Petits travaux et fournitures diverses (matériaux, autocom...) : 15 000.00 € HT
- Main d'œuvre travaux réalisés en régie : 20 000.00 €

Les travaux de remplacement des menuiseries ainsi que les travaux en régie ont commencé. Les autres travaux seront dévolus après consultation et engagés le plus rapidement possible pour que le personnel administratif du SICTOM puisse être installé avant la fin de l'année et que nos services puissent y accéder dès le début de l'année prochaine.

Naturellement, le SICTOM sera amené à reverser sa quote-part des travaux qui devrait être de l'ordre de 35 000 € et une participation aux travaux en régie de 8 000 € environ. Ces dispositions financières seront intégrées à la convention de mise à disposition.

Il faudra également prévoir l'acquisition de matériel (photocopieur, traceur...), mobilier divers et un véhicule de liaison, pour un montant total estimé à 30 000 € HT.

Cela représente un total de 150 000 € TTC env.

Les crédits disponibles au budget sont de 120 000 € ; ils seront abondés par la quote-part du SICTOM et régularisés le moment venu par une décision modificative.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à engager les travaux d'aménagement du Pôle Technique Intercommunal, après consultation, et régler les dépenses correspondantes
- **Autorise** Monsieur le Président à engager les acquisitions nécessaires et régler les dépenses correspondantes
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique avec la ville d'Oloron
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux au SICTOM

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 octobre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Jean-Etienne GAILLAT